

Compte-rendu de la CAPL du 14/11/2011 Liste d'aptitude de C en B

Filière gestion publique et filière fiscale

La CGT a réaffirmé ses positions dans sa déclaration liminaire ci-jointe ; en résumé nous refusons d'opposer les agents entre eux et de les classer, ceci étant de la responsabilité de l'Administration.

A notre demande, la Direction a précisé qu'il y avait cette année 407 agents sur la plage d'appel statutaire : 260 en filière fiscale et 147 en filière gestion publique.

Sur 153 postulants, **24 agents** ont été classés « excellents » ; c'est très peu.

Les critères sur lesquels la Direction fait sa sélection sont :

- aptitude à exercer dans le grade supérieur
- importance de la notation . ATTENTION faites appel si besoin
- préparation aux concours (la Direction incite les plus jeunes à passer les concours plutôt que d'attendre la liste d'aptitude)
- le critère d'âge n'est toutefois plus un obstacle à condition d'avoir un excellent dossier
- l'investissement dans la formation professionnelle est un plus
- la mobilité fonctionnelle est également appréciée

En outre, **nous avons appris au cours de la CAPL qu' un seul agent** est susceptible d'être promu par service et que **la Direction suit le classement établi par le Chef de Service.**

La Direction a rappelé également que les postulants peuvent demander à être reçus par la Direction en entretien individuel, pour avoir un éclairage sur leur dossier, en sus des réunions collectives d'information. Elle a déploré le peu de demandes en ce sens .

Cette année, la CAPL se tenait conjointement, Filière Fiscale et Filière Gestion Publique.

La Direction a donc procédé à un inter-classement :

- 11 dossiers classés « excellents » dans la filière gestion publique (contre 13 l'année précédente)
- et 9 dossiers classés « excellents » dans la filière fiscale (contre 8 l'année précédente)

Au cours de la CAPL ,4 dossiers ont été ajoutés à la liste des « excellents ».

L'évocation d'un certain nombre de dossiers a bien montré les contradictions de la Direction dans ses choix ; sur un dossier la direction met en avant certains critères et sur un autre dossier ne les retient pas du tout.

Ceci confirme notre appréciation sur le caractère totalement arbitraire et subjectif de la sélection.

La CGT a rappelé sa revendication selon laquelle les rapports d'aptitude devraient être établis pour tous et obligatoirement transmis à chaque postulant.

Aucune Organisation Syndicale n'a voté « POUR » cette liste d'aptitude.

La CGT pour sa part a refusé de prendre part au vote, estimant qu'un grand nombre de dossiers méritaient un classement en catégorie « excellent » et pas seulement 24.

Vos élu-e-s en CAP locale n°2 :

- **Pascale TOURNIE**
- **Christophe RISSEL**
- **Eliane BENOIST**
- **Stéphane GALLAIS (expert pour cette CAP et futur élu)**